

## Modalités d'examen du CLES 3

### Principe général

L'objectif du CLES 3 est d'évaluer la capacité de l'étudiant à communiquer et prendre part à la vie scientifique en rapport avec son domaine d'études et/ou de recherche.(colloques, cours, etc...).

Dans le cadre d'un scénario d'évaluation, une mission réaliste est confiée au candidat qui devra faire la preuve de ses compétences en accomplissant les différentes tâches qui la constituent.

L'examen comporte 4 épreuves.

L'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée (fourni par le centre)

Il est organisé de la façon suivante :

Le candidat, informé du contexte de sa mission. (Cadre, public ciblé, nature de la tâche à accomplir,...), dispose d'un dossier documentaire lui permettant de collecter, trier et organiser les informations nécessaires à la réalisation des tâches, l'ensemble étant géré de façon autonome. Ce **dossier documentaire** comportera des **documents écrits** de nature diverses (enquêtes, brochures, articles, statistiques, schémas...), et des **documents sonores** et/ou audiovisuels (un ou plusieurs) de natures variées : cours, conférences, interviews, débats etc...

Durée de l'épreuve : 4h20

- Appropriation des documents (compréhension de l'oral et de l'écrit) : 3h (gérées librement)
  - Prise de notes pour la production orale et préparation des supports visuels
  - 7 à 8 pages de texte authentique de nature diverse.
  - 1 ou plusieurs documents audiovisuels d'une durée approximative totale de 10mn.
- Production orale : 10min
  - En prenant appui sur les supports visuels qu'il aura lui-même élaborés, le candidat présentera le dossier dont il aura dégagé la problématique.
  - Lors de la production orale, le candidat dispose de ses notes et du dossier documentaire.
- Interaction orale : 10mn
  - Le candidat prendra part à un échange avec le jury et répondra aux questions qui lui seront éventuellement posées.
- Production écrite : 1h
  - Le candidat rédigera un compte rendu structuré et argumenté du dossier (complété par les apports du jury lors de la phase d'interaction orale) qui pourra prendre la forme d'une note de synthèse, d'un abstract, d'un article etc... d'une longueur approximative de 600 mots.